



Actionnaires salariés, une force à part entière

Patrick Pagni, vous êtes un ancien collaborateur de la Société Générale, aujourd'hui retraité. Vous présidez les destinées de l'ASSACT SG, unique association d'actionnaires salariés de la banque. Quel est le rôle de cette association ?

Patrick Pagni : Représenter et défendre les intérêts de actionnaires salariés !

Pourquoi une association spécifique pour le faire ? N'est-ce pas le rôle des syndicats ?

Patrick Pagni : La fonction des organisations syndicales est d'accompagner les collaborateurs sur les éléments de leur contrat de travail. Mais les actionnaires salariés ont des sujets autres que le contrat de travail : le développement d'activités créatrices de valeur, l'amélioration de la performance du titre ou encore le niveau de distribution des bénéfices aux actionnaires. Ces sujets sont majeurs pour eux car la Société Générale a souvent un poids conséquent dans leur patrimoine financier. Par ailleurs, n'oublions pas que certains actionnaires salariés n'ont plus de contrat de travail car ils sont partis à la retraite ! Ces derniers pèsent lourd dans notre actionnariat salarié, car la Société Générale a fait évoluer sa politique en limitant les augmentations de capital réservées.

L'acteur chargé de défendre les intérêts de tous ses actionnaires et anciens salariés de la Société Générale, c'est l'ASSACT SG. Peu importe, qu'ils soient dans la maison mère ou dans ses filiales. En France ou à l'étranger. Peu importe qu'ils soient actifs ou retraités.

Quel a été votre parcours au sein de la Société Générale ?

Patrick Pagni : J'ai passé 39 ans de ma



carrière dans la maison, de mon entrée le 12 octobre 1970 à mon départ à la retraite, le 31 décembre 2009. Des débuts comme employé à l'agence de Boulogne sur Seine, agent principal à l'agence Saint-Dominique de Paris, puis chef des bureaux à Friedland avant de devenir fondé de pouvoir au siège à l'international. Après cette époque hexagonale, je suis parti à l'étranger, aux Etats-Unis pour monter l'agence de Los Angeles, puis au Royaume Uni. Après, je suis passé du côté de la gestion d'actifs, chez SGAM, et aux Etats-Unis, je me suis occupé de TCW.

Ce parcours reflète en partie la diversité des métiers du groupe, de ses composantes domestiques et internationales. Mais aussi des possibilités de mobilité offertes aux salariés.

Quand avez-vous rejoint l'ASSACT SG ?

Patrick Pagni : Lorsqu'il a fallu militer contre l'absorption de la Société Générale par la BNP !

ACTIONNAIRES SALARIÉS, UNE FORCE À PART ENTIÈRE

Avec le recul, cette volonté effrénée d'indépendance n'était-elle pas un erreur ?

Patrick Pagni : Non, je ne le crois pas. Pour les équipes, un tel rapprochement aurait donné lieu à d'innombrables doublons. La Société Générale aurait été diluée dans la BNP, comme cela s'est produit pour le Crédit Lyonnais au Crédit Agricole. Aujourd'hui, en Europe, la Société Générale n'a pas à rougir de ses résultats. Et en matière de solidité, nous sommes loin devant les banques italiennes, allemandes ou espagnoles !

Ce petit rappel historique nous démontre le rôle capital des actionnaires salariés dans le développement et le modèle de la Société Générale. Sans l'action des actionnaires salariés, nous serions chez BNP...

Le passé de la Société Générale, c'était nous ! Et pour reprendre à notre compte la nouvelle politique de marque de la maison, je le dis aux adhérents et aux futurs adhérents de l'ASSACT SG : l'avenir, c'est Vous ! Dans une entreprise, l'actionariat salarié est une force à part entière.

Non seulement parce que la détention d'actions change la relation de travail entre le collaborateur et l'entreprise – cet argument valant uniquement pour les personnes en activité – mais aussi parce que l'actionariat salarié crée un affectio societatis indestructible, même après le départ en retraite. C'est un élément majeur à l'heure de la montée en puissance de l'activisme actionarial.

Au sein de la Fédération des Actionnaires Salariés (FAS), fondée entre autres par l'ASSACT SG, vous avez beaucoup travaillé sur la loi Pacte. Pourquoi ?

Patrick Pagni : En dépit de nos états de services, les actionnaires salariés ne sont pas représentés au Conseil d'administration. La Société Générale a fait le choix de se limiter à une représentation des salariés, profitant d'une dérogation offerte par la loi. A l'Assemblée Nationale, en première

lecture, la majorité a reconnu qu'une telle gouvernance était désuète, comme nous le défendions. Si le texte est validé au Sénat début février, nous devrions donc parvenir à faire évoluer la loi dans le bon sens. Et les pratiques de la Société Générale.

Quels sont vos rapports avec la direction de la Société Générale ?

Patrick Pagni : La relation est courtoise et apaisée. L'ambition est qu'elle devienne constructive ! A la fois en terme de gouvernance, mais aussi sur le retour d'augmentations de capital régulières réservées aux salariés.

Quelles étaient vos ambitions en accédant à la présidence de l'ASSACT SG ?

Patrick Pagni : Faire bouger les lignes et l'association. Côté législatif, le vote définitif de la loi Pacte, dans ses termes actuels, serait un réel progrès. Il faudra ensuite travailler à la mise en application des textes. Côté associatif, il y a un enjeu capital sur le recrutement d'adhérents actifs. Notre histoire, notre ancienneté, nous amène un grand nombre d'adhérents qui nous suivent depuis le début, mais ont cessé aujourd'hui leur carrière professionnelle. Ce socle est capital pour notre association de par son poids dans le capital. Nous veillons à l'informer à travers le bulletin AssActualités, à la fois sur des sujets patrimoniaux et des thèmes liés à la vie et la gouvernance de la Société Générale.

Par son réseau de relations – des membres de la famille présents dans le groupe, des contacts avec leurs chargés de compte – ce socle a aussi vocation à devenir notre ambassadeur pour l'ouverture de l'association vers les actifs. Cela ne nous empêche pas nous aussi de faire notre part du travail. Nous sommes ainsi très présents, avec près de 8 000 contacts sur le réseau professionnel LinkedIn.

Propos recueillis par Jean-François Filliatre, chroniqueur BFM Business